196me. ANNEE. SOREL, (PROVINCE DE QUEBEC) MARDI, 15 FEVRIER 1876. No. 75.

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Litteraire.

Port payé par l'Editeur.

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATEURS, PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTICT DE RICHELIEU. Jos. CHENEVERT, imprimeur.

Bruneau & Sylvestre,

Médecins & Pharmaciens,

No. 14, RUE DU ROI,---SOREL.

POUR
PARFUMERIE DE LUBIN, PROT & LEGRAND,
EPONGES DE VENISE POUR LES BAINS,
OBJETS DE TOILETTE, BROSSES, PEIGNES, SAVONS, ETC.
REMEDE SANS PAREIL DE MOHR POUR LE MAL DE DENTS.

Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.
Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.
CONSULTATION a TOUTE HEURE du JOUR et de la NUIT.

Le soussigné offre en vente, à prix réduits,

Jouets en bois &c., pour enfants,
Bagues, Epinglettes, Boucles d'oreilles, &c.,
Chandeliers en bronze à 2, 3 et 4 lumières.
Services en porcelaine, décorés et autres,
Divers objets *convenables* pour Etrennes ou cadeaux,

Kérosene, Huile de Charbon Supérieure importée des Etats-Unis.

AD. BRUNEAU.

No. 16, Rue du Roi.

Sorel, 23 déc. 1875.

Automne de 1875.

—oOo—

DAVID FINLAY,

MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES SECHES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entr'autres articles dont l'énumération serait trop longue, les suivants

Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,

Etoffes à Capot,

Casimirs Noirs,

Draps Noirs,

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

ASSUREZ-VOUS
A LA
STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thomas Workman, Ecr. Thomas Tiffin, Ecr.
Maurice Cuvillier, Ecr. Amable Jodoin, Ecr.
Geo. D. Ferrier, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE:

13 PLACE D'ARMES

C. O. PERRAULT, Sec. & Gérant, MONTREAL
District de Montréal.

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comtés de Richelieu Berthier et Yamaska.

BUREAU:—No .10, Rue Augusta, Place du Marché,
Sorel 20 Mars, 1875.—ua.

LE CANAL DE SUEZ EXPLIQUÉ.

L'utilité du canal de Suez expliquée de la façon la plus topique du monde à Dumanet par son sargent, dans l'*Eclipse* :

Nonobstant, sargent, que je ne serais fâché de savoir à quoi qu'il sert, le canal, pour avoir coupé comme ça un pauvre ixme !

—Que cette question l'est absolument supérieure dans les moyens d'ententement ; mais je vas néanmoins t'en detailler la théorie, par comparaison : Où es-tu casarné, Dumanet ?

—Dame ! sargent, que vous le savez bien, puisque nous sommes de la même compagnie, moi z'et vous.

—C'est une réponse dont à la quelle je devais préalablement t'avertir de ne pas la faire, mais d'y aller catégoriquement. Attention : Où est-tu casarné présentement, Dumanet ?

—A la Pépinière, mon sargent.

—Bien. Et Françoise, tes amours où qu'elle est en garnison pour l'instant présent ?

—Dans la rue Picpus, chez un bourgeois, au numéro..

—Sufficit. Très bien !

—Ah ! que non, sargent, que je le trouve au contraire très mal, vu que c'est d'une rude étape d'ici, et que chaque fois que je vas chez elle pour y goûter l'avantage de sa société et subséquemment le bouillon du bourgeois, il me faut demander une permission de dix heures, et le capitaine Sixrangs, que vous le savez bien, il est commode tous les trente-six mois.

—Et qu'encore tu as la rue de Rivoli pour y aller tout droit au pas accéléré. Mais qu'est-ce que tu dirais si, pour souhaiter le bonjour à Françoise, il te fallait enfiler le faubourg Saint-Honoré par la droite et faire une conversion avec un demi-tour par Chaillot, Courbevoie, Monceaux, Batignolles, Montmartre, La Chapelle et la tour des fortifications pour déboucher dans la rue Picpus ?

—Ah ! sargent, que ce serait superlativement ennuyeux pour un simple fusillier.

—Eh bien ! voilà la chose : que jusqu'à les frégates et les corvettes des particuliers et du gouvernement ils étaient obligés de faire le tour de l'Afrique par l'autre bout, ousque c'est habité par un tas de sauvages et de moricauds si noirs qu'à côté des turcos ils paraîtraient blancs comme la buffeterie de la gendarmerie. Eh bien ! le canal, c'est leur rue de Rivoli à *eusse* pour aller chez Françoise et y défiler perpendiculairement, et que c'est un avantage pour tout un chacun, que l'Angleterre y mette des millions ou non.

LES TIGRES DANS L'INDE.

Le voyage du prince de Galles dans l'Inde a donné lieu à une foule de publications, celles relatives au sport ne sont pas les moins nombreuses. Nous voyons qu'un habile sportsman, M. Fayrer, très versé, paraît-il, dans la manière de chasser le tigre, a donné sur ce dernier passe-temps,— si tant est qu'on puisse se servir de ce terme pour un exercice aussi dangereux,— un livre rempli de curieux details. L'auteur devait, dit-on, être le guide du prince dans les chasses de ce genre qui pourraient avoir lieu.

La chasse au tigre est une chasse vraiment royale. Quoique répandu dans toute l'Asie, les hauts plateaux du Thibet excepté, c'est surtout dans l'Inde, dans la Birmanie et dans la péninsule Malaise, que cet animal se trouve le plus fréquemment. C'est là aussi seulement qu'on le chasse d'une manière méthodique.

Généralement on considère le tigre comme inférieur au roi des animaux ; mais, selon M. Fayrer, non seulement il ne lui est pas inférieur, mais il le surpasse en taille, en force, en activité, en beauté. Bien qu'il n'ait pas autant de courage, ni surtout autant de renommée, il est en tout cas appelé à occuper le premier rang dans l'Inde ; car là il est chez lui ; le lion y est comparativement beaucoup plus rare. Ce dernier apparaît en certaines parties de l'Inde, tels que la Guzerate, Gwalior, etc. Mais il n'y est souvent que le représentant dégénéré d'une faune qui n'atteint son parfait développement qu'en Afrique.

L'auteur a eu occasion de mesurer plus d'un tigre, dit l'*Atheneum* : il les a mesurés, bien entendu, après leur mort ; or, il leur a trouvé, en général, une taille de dix pieds, depuis l'extrémité du nez jusqu'au bout de la queue. Quelques-uns même étaient plus longs. Or, à en croire M. Fayrer, le lion n'atteint pas une pareille taille. On dit, il est vrai, que le lion a une nature plus noble, plus généreuse ; que le tigre est d'un caractère plus apathique, moins énergique. Ce sont là, suivant le voyageur, des illusions qui ne tiennent pas devant la réalité.

Le tigre est féroce, ajoute M. Fayrer. Cette férocité est plus grande chez la femelle, surtout quand elle est avec ses petits. Alors, elle lutte en désespérée.

M. Fayrer raconte l'aventure d'un colonel anglais qui, dans une chasse au tigre, avait blessé une femelle ; le chasseur était dans une bowdah, sur le dos d'un éléphant ; d'un bond, la tigresse saute sur lui, ses pattes de derrière appuyées sur la tête du pachyderme, ses pattes de devant sur le rebord de la petite cahutte ; le sportsman essaya de lutter ; en un clin d'œil il fut jeté à terre, et, si l'animal n'avait pas été percé d'une seconde balle qui l'étendit roide mort, le chasseur ne s'en fût pas tiré la vie sauve.

On croit que du haut de ces pavillons ou bowdahs, perchés sur le dos des éléphants, le chasseur est plus en sûreté. C'est une erreur. Au reste, ce n'est point par choix qu'on prend cette position, comme on serait tenté de le croire. Il est telle contrée du Bengale, de l'Italie centrale, du nord-ouest et de Tergi où les jungles et les herbes sont si hautes (elles atteignent parfois douze pieds et même davantage) qu'il serait impossible de chasser à pied.

C'est dans ces retraits dangereux qu'arrivent les plus sérieux accidents. Là une adresse consommée et un sang-froid imperturbable ne suffisent pas toujours pour garantir le chasseur des surprises d'un tigre dangereusement blessé et que l'agonie de la mort rend furieux.

En général, le tigre n'attaque pas les êtres humains ; mais, quand une fois il s'est trouvé dans une lutte avec les hommes, alors toute crainte disparaît chez lui, et le sang, dont il a une fois goûté, lui parait préférable à toute autre nourriture.

On sait qu'après l'insurrection hindoue, les indigènes furent désarmés. L'auteur attribue à cette circonstance l'accroissement du nombre des tigres dans l'Inde.

Leurs ravages ont été réellement désastreux. Ainsi, d'après le capitaine Rogers, seulement dans le Bengale inférieur, 13.400 êtres humains auraient été, pendant une période de six années finissant en 1866, tués par les bêtes sauvages. Or, les rapports du gouvernement établissent que 4,218 ont péri victimes de la férocité des tigres.

Dans le District de Rangpore, la perte annuelle est de 55 à 60 individus.

Les hauts faits,—si on peut se servir de ce terme en pareille occasion,—les hauts faits individuels de quelques-uns de ces animaux sont à noter. Ainsi, l'on cite un tigre qui, en 1867, 1868, 1869, tua successivement 27, 34, 47 individus. Une fois, il tua le père, la mère et trois enfants dans l'espace de quelques minutes. Cette bête féroce tua 27 personnes, la semaine avant celle où elle fut elle-même abattue. Un autre tigre, en 1856, 1857, 1858, massacra un nombre moyen de 80 personnes par an. Un troisième, en 1869, fit périr 127 individus et barra à lui seul une route publique, jusqu'à ce qu'il fût abattu par un sportsman anglais.

Telle est la terreur qu'inspire ce roi des jungles, que des villages entiers sont quelquefois abandonnés, et toute culture suspendue dans les environs.

Un rapport officiel constate que, dans les provinces du centre, une seule tigresse causa la désertion de treize villages, et que 250 milles carrés de terre labourable furent laissés sans culture.

Les Indous s'imaginent que le corps d'un tigre est le séjour d'un malin esprit, et beaucoup ne le tueraient point, de crainte de représailie.

Les paysans sont tellement superstitieux à son endroit, en certaines localités, qu'ils n'oseraient pas l'appeler par son nom, ils se contentent de dire : la bête. C'est presque une croyance universelle que sa chair et surtout le cœur, s'ils sont mangés, donnent le courage et la force. Les griffes sont conservées comme des talismans.

LA SUISSE A PHILADELPHIE.

On lit dans une correspondance adressée de Philadelphie à la *Tribune*:

L'exposition de la Suisse sera petite, mais compacte, complète, bien classée et admirablement cataloguée. Elle aura lieu exclusivement dans le Main Building, excepté les photographies et lithographies, et peut-être quelques peintures à l'huile dont la place sera dans l'Art Hall. Il n'y aura ni machines ni contributions aux départements agricoles et horticole. Tous les préparatifs, jusqu'à la confection des vitrines et l'impression des catalogues, ont été faits par la commission de l'intérieur, dont le siège est à Winterthur, canton de Zurich, de sorte que les marchandises arriveront ici—en février ou mars—il n'y aura rien à faire qu'à les mettre en place. Elles occuperont un espace de 6,646 pieds carrés, dans une section étroite allant de la partie du bâtiment qui se trouve du côté de la galerie des arts jusqu'à la nef centrale. La Suisse aura pour voisins, d'un côté la Belgique, qui occupera une superficie plus que double de la sienne, et de l'autre la France, occupant une étendue beaucoup plus considérable.

A travers la nef sera le vaste espace réservé aux Etats-Unis. La commission suisse est composée des membres suivants :

M. le colonel M. Rieter, commissaire général, de Winterthur ; Edward Guyer, secrétaire général, de Zurich ; John Icely, ingénieur, de Bâle ; et Rudolphe Koradi, consul, commissaire résident de Philadelphie.

Le colonel Rieter ne pourra pas assister à l'Exposition, et les affaires de la commission seront administrees ici par M. Koradi, avec l'assistance de M. Guyer, qui doit venir au commencement du printemps. Un petit chalet sera construit dans le Main Building pour les bureaux de la commission.

Le nombre des exposants suisses, classés suivant les articles à exhiber par eux, est indiqué comme suit par les derniers avis de Winterthur.

Produits chimiques, 20; tissus de coton et de laine, 16; dentelles, 24; tissus de soie, 19; articles de paille, 16; extraits et préparation chimiques, y compris le lait condensé, qui est un article important d'exportation, 8; montres, 49; outils d'horlogerie, 10; instruments scientifiques, 5, sculptures sur bois, 16; instruments de musique, 7; typographie, 19, photographie, 9; préparations alimentaires, 8; cuir, 2; liqueurs, 14; éducation, 14; constructions, 58; divers, 24; Total, 398 exposants, nombre qui s'élèvera peut-être à 425.

L'exposition de l'éducation sera particulièrement intéressante. Les travaux de Pestalozzi ont laissé leur empreinte dans le système scolaire de la Suisse, et il y a longtemps qu'on y pratique les méthodes d'instruction qui commencent seulement à être introduits en notre pays sous le nom d'*object teaching*.

Apprendre à l'enfant à penser par lui-même, au lieu de répéter sans les comprendre les formules apprises dans les livres, lui faire connaître la nature et les emplois des objets qui l'entourent, tels sont les deux points essentiels du système Pestalozzi. Les Américains pourront voir dans les contributions des divers cantons à l'exposition du département de l'éducation, les modèles, dessins, etc. qui ont été reconnus les plus utiles à l'enseignement de ce système, ainsi que les livres rudimentaires et appareils ordinaires. A cette exhibition seront jointes d'intéressantes statistiques montrant ce que coûtent les écoles dans les divers cantons.

Parmi les articles manufacturés, les montres occuperont naturellement le premier rang, mais ce qui arrêtera le plus les yeux et excitera le plus d'admiration, ce sera l'exhibition des dentelles, spécialement des rideaux de dentelles.

Les fabricants de rubans de soie ont refusé d'envoyer des articles. L'établissement en ce pays de manufactures de rubans de soie les ayant privés de leur meilleur marché, ils ne se soucient pas de faire des dépenses pour montrer à leurs anciens clients des articles que ceux-ci ne veulent plus acheter. Mais quelques négociants ont acheté des fabricants un assortiment complet d'échantillons, de façon que cette branche importante de l'industrie suisse ne sera pas sans représentation. Les tissus de coton imprimés seront représentés de la même manière.

Quelques journaux suisses expriment des doutes sur la valeur commerciale de l'Exposition pour leur pays, et annoncent que beaucoup des principaux établissements industriels se sont décidés à contribuer par patriotisme, et non dans l'espoir d'un bénéfice.

De ce nombre ne sont naturellement pas les fabricants qui font un grand commerce avec les Etats-Unis, comme, par exemple, les horlogers de la Suisse française. Il est agréable de savoir que la formation de l'exposition suisse n'a pas été gouvernée uniquement par des considérations commerciales, et que toutes les principales industries de la petite République seront bien représentées.

Le secrétaire du Trésor a adressé au secrétaire de l'intérieur la lettre suivante, sur laquelle nous appelons la plus minutieuse attention, car il faut de grands efforts intellectuels pour comprendre le sens de cette phraséologie officielle.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été représenté à ce département que le règlement requérant un serment sur une facture de marchandises destinées à l'Exposition internationale, à prêter par le propriétaire, fabricant, ou agent duement autorisé du dit propriétaire ou fabricant, et vérifié par un commissaire, consul des Etats-Unis, ou agent consulaire, occasionnera des embarras et des dépenses, et que l'on pourra s'en dispenser sans inconvénient. Après mûre considération, ce département a décidé de permettre l'entrée des articles de ce genre sans la formalité du serment sur la facture dont il est question, pourvu que le commissaire spécial du gouvernement étranger certifie sous son sceau officiel, que les articles décrits dans la facture sont destinés de bonne foi à être exhibés a l'Exposition internationale de 1876 à Philadelphie. Si ces marchandises sont retirées de l'Exposition pour être vendues ou consommées aux Etats-Unis, une facture attestée sous serment comme il est prescrit ci-dessus sera nécessaire.

OH ! QUE NENNI !

Ma petite parole d'honneur !

Mon âme cascade dans l'indigo d'une joie sans mélange !

Si je m'attendais à celle-là, je veux bien avouer que M. Gagne est l'homme le plus spirituel de mon temps !

Vous ne savez pas ce qu'annoncent certains journaux gobeurs :

Que, dans le cas où la Turquie accepterait sans difficulté la note de M. Andrassy, la Russie et l'Angleterre se proposeraient aux nations de l'Europe, sinon un désarmement général, du moins un dégrèvement dans les charges militaires qui pèsent si lourdement sur l'Europe.

Dans mes bras, Alexandre !

Victorine, sur mon cœur !

Mais auparavant, souffrez que je me mouche, car je me sens envahi par les larmes.

Le désarmement général, ou partiel de l'Europe, hein !

Vous voyez ça d'ici, les enfants !

C'est le merle blanc,

Le dahlia bleu,

Le mouton à quinze pattes,

L'acteur modeste,

Le conservateur désintéressé !...

Eh bien !

Comptez sur la Russie et l'Angleterre !

Elle vont vous faire voir ça tout de suite.

Pas pour vingt francs,

Ni même pour dix,

Ni pour cinq,

Pas même pour la bagatelle de dix centimes !

Non, Mesdames et Messieurs;

Ce sera pour l'amour de Dieu.

Et il y a des journaux qui font

semblant de croire à ces calembredaines,

Qui annoncent cela sérieusement,

Qui épilogueut déjà à perte de vue sur ce bonheur inespéré, sur cette Atlantide qui sera l'Europe future, sur cette terre promise, ce Chanaan ;

Et il se trouve des gens qui ajoutent foi à la parole de ces marchands de pâte à rasoir,

Et qui voient déjà les épées converties en faucilles,

Et les fleuves de sang changés en fleuves de miel.

Eh ! bonnes gens ! vous n'y songez pas !..

Que deviendrait, le jour où l'Europe se désarmerait, tout le monde que vous savez ?

Que deviendrait M. de Bismark ?

Que deviendrait M. de Moltke ?

Que deviendrait M. de Gortschakoff ?

Et tout le reste,

Croyez vous qu'ils pourraient se contenter de filer le parfait amour, ou de faire des bottes à talons Louis XV !

Pensez-vous que les diplomates se résoudront alors, pour gagner leur vie, à vendre dans les rues, du cresson de fontaine, la santé du corps, ou à jouer de l'accordéon dans les cours,—les deux seuls métiers auxquels ils seraient vraisemblablement propres, le jour où, la guerre étant définitivement supprimée, la diplomatie serait aussi utile aux nations qu'une paire de lunettes à un aveugle de naissance.

Non, bonnes gens, non, n'y croyez pas.

C'est un beau rêve, mais n'y croyez pas, encore un coup !

Non, nous ne verrons pas défiler sous nos fenêtres, réduits à implorer la charité publique.

M. Andrassy en marchand des quatre saisons.

M. Gortschakoff en avaleur d'étouppes enflammées.

M. de Bismark en homme-orchestre.

M. de Moltke en montreur de serins qui font l'exercice !...

Enfants, n'y comptez pas !

Ces messieurs ne sont pas près de donner leur démission, et le casque est trop bien assujetti sur leur tête pour qu'ils le changent contre un bonnet.—*Grelot.*

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Messieurs Couailhac et Mahler, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, sont nos seuls agents pour Paris et la France. Ils sont exclusivement autorisés à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la *Gazette de Sorel.*

La Gazette de Sorel

Mardi, 15 février 1876.

Une relique de la dernière session.

Mr. Mathieu, qui vient de se faire élire à la Mairie de Sorel, en s'apitoyant sur le compte des contribuables, obligés de payer des taxes, et en répandant tant de larmes sur leur triste sort, ne paraissait pas doué d'une aussi exquise sensibilité pour ce pauvre peuple, pendant la dernière session. Notre illustre Maire-député, malheureusement, n'est démagogue qu'en temps d'élection !

A Québec, après avoir joyeusement voté pour toutes les nouvelles taxes dont le paternel gouvernement de Mr. de Boucherville a bien voulu gratifier le peuple de notre province, l'incomparable député de Richelieu ne se trouva pas encore satisfait. Craignant qu'on n'oublie ses prouesses sur le scandale du Pacifique, il s'imagina que le seul moyen d'immortaliser le nom de Mathieu était de découvrir un nouvel impôt, auquel personne n'aurait encore songé !

Sa puissante et originale imagination lui fournit aussitôt l'occasion de mettre son projet à exécution. Un beau jour, voilà qu'il se lève de son siège, la figure rayonnante de la joie que lui cause sa découverte, pour demander au gouvernement " vû la dureté des temps," disait-il, " de donner un bonus aux membres de la Chambre."

Il parait que ce type du député désintéressé, n'étant pas satisfait de recevoir $600 pour deux mois de son temps, pendant lequel il n'aurait pas pu, en restant chez lui, faire $200, aurait voulu que le gouvernement augmentât le fardeau des taxes sur toute la province pour lui faire cadeau, chaque année, à lui et à ses soixante et quatre collègues. de $200 de plus. Et, selon lui, c'est " à cause de la dureté des temps " qu'il eût fallu grèver notre budget de ces $13,000 additionnelles ! Quel rude logicien que Papa-Michel ! Quel farouche champion des intérêts du peuple ! Parce que *les temps sont durs*, il veut le taxer davantage !

La chose est à peine croyable, et plusieurs de nos lecteurs seraient peut-être portés à soupçonner que nous calomnions M. Mathieu en le leur représentant à la tête d'une pareille tentative. Nous aurions nous-mêmes refusé d'y croire, si nous n'eussions vu la chose constatée dans un journal conservateur. Prévoyant l'incrédulité de nos lecteurs, nous avons mis de côté le numéro du journal dans lequel ce haut-fait est consigné, et nous l'avons conservé comme une précieuse relique de la dernière Session de Québec.

Sous le titre significatif " Accumulant sur l'agonie ", voici en quels termes, le *Morning Chronicle*, de Québec, du 23 décembre 1875, fait part au public de ce mémorable évènement :

" Lorsque M. Mathieu fit ses observations, l'autre soir, au sujet de l'octroi d'un bonus aux membres de la Chambre, " a cause de la dureté des temps," la plupart des personnes présentes crurent à une plaisanterie de sa part. Mais nous regrettons de constater qu'il était sérieux dans sa folie. Une requête est actuellement en voie d'être signée ou l'est déjà par un certain nombre de membres de la Chambre, demandant que leur indemnité parlementaire soit augmentée de six à huit cents piastres. Nous ne pouvons voir aucun motif valable à ce mouvement. Les membres ont pleine liberté, il est vrai, de voter la dépense de l'argent de la province pour des fins d'améliorations publiques, mais, quand cela vient à garnir leur propre gousset, la chose est quelque peu différente. Telle qu'elle est, la législation dans cette province coute déjà double de ce qu'elle devrait couter ou de ce qu'elle coute dans aucune autre province de la Confédération.

" L'impétuosité de notre Chambre-Basse est telle qu'il faut, pour la réprimer, vingt-quatre Conseillers au coût d'à peu près $60,000 représentant l'intérêt d'audelà d'un million de piastres, somme qui irait loin à construire des chemins ou autres travaux publics, beaucoup plus propres à développer les ressources de la province que tout ce que nous avons pu jusqu'ici retirer des intelligences des vingt-quatre susdits. Pour revenir au bonus des membres, dans notre sérieuse opinion, $600 pour sept semaines d'ouvrage, dans un temps où nous sommes tous anxieux d'économiser nos ressources, suffisent amplement—étant en réalité plus que les neuf-dixièmes des membres ne font à leurs occupations ordinaires, pendant tout le reste de l'année."

Cet article et l'attitude désintéressée des députés de l'opposition ont heureusement fait avorter la tentative d'élever l'indemnité parlementaire. Le gouvernement, qui avait, parait il, alléché certains députés de la trempe du nôtre à voter pour son extravagante et ruineuse taxation, en leur laissant entrevoir cette augmentation comme récompense de leur servilité, recula devant la responsabilité d'une aussi odieuse spoliation du coffre public. Parmi toute la députation, il ne se trouva qu'un membre, assez peu soucieux de sa dignité et des intérêts de ses constituants, pour ôser réclamer publiquement l'imposition de ce nouveau fardeau sur la population de la province de Québec.

Chapeau bas, lecteurs ! Ce membre trois fois illustre, c'était le député de Richelieu, parent de l'homme aux $32,000, le nouveau Maire de la ville de Sorel, élu en protestant contre l'imposition de nouvelles taxes sur ce pauvre peuple, qu'il aime si tendrement..... en temps d'élection !

J. B. Brousseau.

Politique, affaires, etc.

Le Dr. Paquet doit être le moteur de l'adresse en réponse au discours du trône au Sénat.

L'hon. M. Baker, solliciteur-général, a été élu par acclamation jeudi dans le comté de Missisquoi.

Le Parlement de la Nouvelle-Ecosse a été ouvert jeudi par le lieutenant-gouverneur Archibald.

Il parait que M. Normand et M. Arthur Turcotte sont les deux candidats au siége laissé vacant à Trois-Rivières par la retraite de M. Malhiot.

Le *Bien Public* annonce que le Dr. Marcil sera le candidat libéral à la chambre fédérale, et M. Lambert Guérin, à la chambre locale.

Les deux candidats sont de St. Eustache.

Son honneur le lieutenant-gouverneur MacDonald s'est rendu jeudi officiellement à 3 heures à la Chambre d'Assemblée d'Ontario et a prorogé le Parlement. Le discours du Trône a été un résumé complet de ce qui s'est fait pendant la session.

Défi.—M. le Dr. Samson de Québec lance un défi à M. David du *Bien Public.* Ce dernier hésite à cause, sans doute, du nom redoutable de son adversaire. En effet, il est prudent de s'assurer si c'est avec une plume ou une machoire d'âne que le redoutable Samson moderne veut anéantir les Philistins du Canada.

On mande d'Outaouais que le ministre de la justice ayant décidé que la nomination d'un magistrat stipendiaire pour le district de Nipissing n'était pas de son ressort, une pétition a été envoyée au procureur-général Mowat, d'Ontario. Le gouvernement de Québec sera aussi appelé à conférer le pouvoir nécessaire au même magistrat.

UNE PIERRE A DEUX COUPS.

Le *Nouveau-Monde* est heureux de nous apprendre que les catholiques pouvaient voter pour M. White quoiqu'il fût franc-maçon. Ce n'est pas étonnant, mais, si le *Nouveau-Monde* a eu raison en 1875 de supporter un franc maçon, a-t-il eu raison aussi de dire en 1874 qu'un catholique ne pouvait voter pour un franc-maçon ?

Si le *Nouveau Monde* de 1875 est absous, celui de 1874 doit être condamné. Donc on peut croire, sans cesser d'être catholique, que le *Nouveau-Monde* n'est pas infaillible et que sa théologie, comme celle du *Franc-Parleur* sur la question des immunités, ne vaut pas grand'chose.—*Bien-Public.*

Ouverture du Parlement Fédéral.

DISCOURS DU TRONE.

Jeudi, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le gouverneur-général, entouré de son état-major et accompagné de Lady Dufferin, du marquis et de la marquise de Bassano, de l'hon. Littleton, du comte de Turenne et du major Hamilton, s'est rendu à la salle du Sénat, et ouvert la session du parlement fédéral par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis heureux de vous convoquer de nouveau pour discuter les affaires du pays. Depuis que vous vous êtes réunis la dernière fois, j'ai eu le bonheur de visiter la mère-patrie, et j'ai eu occasion, pendant mon voyage, d'attirer l'attention du public sur les progrès remarquables de la Puissance : j'ai eu aussi occasion d'exprimer combien le peuple canadien est attaché à la personne de Sa Majesté et à l'empire.

Le grand malaise qui s'est fait sentir dans tous les pays voisins pendant plusieurs années s'est étendu jusqu'au Canada et a sérieusement affecté notre commerce. Mais, en même temps, nous devons être reconnaissants pour la récolte abondante que nous avons eue, et, tout en regrettant profondément la misère qui règne parmi certaines classes et dans certaines localités, je crois, néanmoins, que la grande partie de notre population continue à jouir d'une honnête aisance.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter du fait que la grande entreprise du chemin de fer reliant l'ancienne province du Canada avec les provinces maritimes, chemin de fer dont la construction a été stipulée dans l'acte de 1867, est presque terminée. De bonne heure, l'été prochain, la partie de l'Intercolonial qui n'est pas encore terminée sera livrée à la circulation et, ainsi, les passagers et les marchandises pourront partir d'Halifax et se rendre, par chemin de fer, jusqu'à l'Ouest de la province d'Ontario.

La construction du chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard, pendant l'année dernière, a fait époque dans l'histoire de cette île et ne peut qu'exercer une heureuse influence sur le peuple et ajouter à sa prospérité matérielle.

On a fait de grands efforts pour obtenir le règlement prochain des réclamations du Canada qui demande de recevoir une compensation pour exploitation de ses pêcheries par les Etats-Unis, tel que stipulé dans le traité de Washington. Le Gouvernement de Sa Majesté dans la première partie de l'été dernier, à l'instance de mes Conseillers, nommé les commissaires britanniques, mais je regrette de dire que le gouvernement des Etats Unis n'a pas encore nommé de commissaires et, en conséquence, rien n'a été fait.

J'ai donné l'effet à l'acte concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier, passé à la dernière session, en lançant des proclamations et en nommant les juges et les officiers de la Cour.

Un bill pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers vous sera soumis.

Il vous sera présenté un bill contenant des dispositions pour donner plus de garantie aux détenteurs de polices dans les compagnies d'assurance sur la vie.

Le besoin d'avoir des informations précises pour ce qui concerne les divers crimes qui se commettent, et l'importance de réunir et de classifier les statistiques criminelles, ont attiré mon attention. Un bill sera introduit à l'effet de remédier à l'état de chose actuel.

On vous demandera de passer une loi pour commencer les travaux de la consolidation des statuts.

Les actes relatifs aux Sauvages et à l'administration de leurs affaires ont été amplement examinés, et l'on a pris des mesures pour s'assurer l'opinion des Sauvages eux-mêmes. Une mesure à cet effet vous sera soumise.

Une mesure sera introduite relativement à l'administration de la succession des banques en faillite.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes de l'année dernière et les estimations pour la prochaine année fiscale vous seront soumis. Les estimations ont été calculées avec toute l'économie possible, en rapport avec les intérêts du public.

Je regrette que la dépression commerciale, à laquelle j'ai fait allusion, ait sérieusement affecté le revenu. Il sera nécessaire, vu ces circonstances, de réduire les dépenses dans les différents départements du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les correspondances, rapports et autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique, vous seront soumis.

Durant les vacances, une députation envoyée par le gouvernement de Manitoba, s'est rendue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur les affaires de cette province. Cette députation a représenté que le revenu de la province n'était pas suffisant pour subvenir aux dépenses ordinaires du gouvernement.

Les documents relatifs à cette question vous seront soumis ; on vous soumettra aussi certaines propositions. La législature de Manitoba a, dans l'intervalle, adopté quelques mesures pour réduire les dépenses de la province.

J'attire votre attention sur les diverses questions que je viens de mentionner et sur les affaires que vous serez appelés à discuter, et j'ai la confiance que vos délibérations se feront avec sagesse et modération.

Parlement Fédéral.

Ottawa, 11.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

L'Orateur soumet le rapport du bibliothécaire de la bibliothèque du Parlement.

Les membres dont les noms suivent sont alors introduits et prennent leurs siéges : M. John Short, de Gaspé, par MM. Robitaille et Caron ; M. John Beverly Robinson, de la division ouest de Toronto, par Sir John A. Macdonald et M. Tupper.

M. Huntington soumet le rapport du Maître Général des Postes. (Applaudissements.)

L'adresse en réponse au Discours du Trône est ensuite proposée par M. Casey, secondé par M. Taschereau.

Après un exorde court, mais insinuant, M. Casey, faisant allusion au voyage de Son Excellence en Europe et à la manière dont le Gouverneur a parlé de nous au banquet du *Canada Club*, fit à peu près les remarques suivantes :

Dans le cours de ce voyage, Son Excellence ne s'est pas seulement contentée de parler des ressources de notre pays et de notre loyauté envers Sa Majesté, mais a de plus fait des compliments à notre adresse, que peut être nous ne méritons pas toujours.

Au banquet donné au Canada Club, Son Excellence en parlant de nous a dit que nous étions un peuple noble, qui travaille à établir sur ce continent une race digne de l'Empire Britannique. Personne n'a de doute à ce sujet, mais tout en étant flatté du compliment qu'a fait Son Excellence au sujet de la sagesse et de la modération qui caractérisent les luttes politiques en ce pays, il croit que nous devons l'accepter en toute modestie.

Son Excellence a eu le soin de répudier certains avancés tendant à faire naître la supposition que notre loyauté vis-à-vis Sa Majesté prenait sa source dans un vil sentiment de dépendance. Les paroles qu'il a prononcées à ce sujet ont eu un grand retentissement.

Il est heureux que ces paroles aient été prononcées par un aussi grand personnage et elles ont fait disparaître tout soupçon qui pouvait exister relativement à notre loyauté. (Attention attention.)

Sur le second paragraphe de l'adresse qui a trait à la crise financière actuelle, l'orateur dit que le pays n'est pas réellement pauvre mais incapable dans le moment de réaliser son capital ; mais les mesures que le gouvernement va prendre vont remédier à cet état de choses.

Après quelques observations au sujet des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince Edouard. M. Casey dit qu'un sujet de discussion de grande importance sera la production promise de la correspondance et des documents relatifs au chemin de fer du Pacifique.

La partie référant à l'ordre faite par le gouvernement en considération des délais innévitables dans l'accomplissement du marché fait par son prédécesseur était nécessairement tombée à l'eau lorsque le Sénat avait rejeté le bill sur ce sujet, et tout le monde sait, par l'entremise de la presse, que le gouvernement avait offert une somme de tant une fois payée, à être employée par la Colombie Anglaise comme elle jugerait à propos. Le reste de la proposition originaire relativement à la dépense annuelle d'une somme fixe sur la ligne principale, demeure semblable et l'obligation de continuer le chemin est aussi pressante que jamais.

La Chambre est informée par le discours du trône que le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour règler la question des pêcheries, conformément aux dispositions du traité de Washington. C'est un fait reconnu que le règlement de cette question a été ajourné à cause des négotiations entamées relativement au traité de réciprocité.

Notre gouvernement a adopté les mesures nécessaires pour règler cette question en nommant une commission à cette fin et il est à espérer qu'elle sera bientôt décidée d'une manière finale.

Le gouvernement a nommé une commission connue sous le nom de " Commission des Pêcheries, " mais elle a du s'ajourner sans avoir rien décidé.

Il est convaincu que le gouvernement fera tout son possible pour que le Canada soit traité avec justice, mais il ne faut pas oublier qu'il rencontrera beaucoup d'obstacles qui n'existeraient pas si les affaires avaient eu un autre aspect lorsque le traité de Washington fut préparé. (Attention ! Attention !)

Après quelques remarques au sujet de l'établissement de la Cour Suprême, des *better terms* pour Manitoba, des projets de loi concernant les Compagnies de transport, les statistiques criminelles, l'affranchissement des indiens etc., l'Orateur termine au milieu des applaudissements prolongés de la Chambre.

M. Taschereau, en se levant pour seconder l'adresse, lit qu'il est fier de l'honneur qu'on lui a fait en lui assignant cette tâche

Dans le discours du trône, il est fait allusion au voyage de Son Excellence en Angleterre, dans le cours duquel il a attiré l'attention du public anglais sur la loyauté du peuple canadien vis-à vis Sa Majesté.

Le peuple canadien doit être fier du digne représentant de Sa Majesté en Canada, dont le nom est devenu si populaire par toute la Puissance.

Durant ce voyage, Son Excellence a fait notre éloge et vanté le Canada sous tous les rapports.

Durant son séjour parmi nous, il s'est familiarisé avec nos mœurs et connaît parfaitement aujourd'hui notre caractère et notre pays.

Il espère que le peuple canadien s'efforcera de mériter toujours les compliments qui ont été faits à son adresse.

M. Taschereau fit de judicieuses observations au sujet du chemin de fer intercolonial, de la crise actuelle, du règlement de la question des pêcheries et des autre mesures mentionnées dans le discours du Trône et termina en disant qu'il ne croit pas devoir répéter son discours en anglais et qu'il approuve tout ce qu'a dit le député d'Elgin dont il a fait de grands éloges (appludissements).

Sir John A. Macdonald félicita le moteur et le secondeur de l'adresse et dit que le discours du trône était un document dépourvu d'attrait. Il abonda dans le sens des observations faites ayant lui sur le discours de Son Excellence en Angleterre, et déplora avec eux la dépression générale des affaires dont il sera du devoir de la Chambre de s'enquérir.

Il se déclara content du parachèvement de l'intercolonial qui sera un des meilleurs chemins de fer et un des moins dispendieux du continent américain. Il fit plusieurs suggestions au sujet de son administration. Il félicita le pays sur l'établissement de la Cour Suprême et il loua chaleureusement les juges qui la composent. Il observa que la mesure concernant les affaires des sauvages était la grande importance.

Quant à la crise commerciale, il se dit heureux d'apprendre qu'elle n'est que temporaire ; mais il regretterait qu'une dépression passagère pût induire le gouvernement à mettre obstacle au développement matériel de la Puissance.

Il donna un bon point au ministère pour avoir aboli l'office d'agent-général à Londres, abolition qui était hautement demandée par l'opinion publique. Il parla contre la nomination d'un nouveau gouvernement au Nord-Ouest, et congratula le cabinet de n'avoir pas nommé un lieutenant-gouverneur pour cette portion du territoire dans le cours de cette année, tout en espérant que sa nomination ne serait pas nécessaire. Il demanda des explications sur l'entrée du Président du Conseil dans le cabinet, et suggéra que le gouvernement favorise des *better terms* pour la province de Manitoba.

Il annonça que l'opposition ne proposerait pas d'amendement.

L'hon. M. Mackenzie lui répondit en remarquant entr'autres choses que le gouvernement actuel avait l'intention de faire adopter tous les projets de loi promis dans l'adresse, contrairement à l'ancien qui a promis beaucoup de mesures sans les exécuter.

Mgr. MOREAU À SOREL.

Mgr. Moreau a confirmé près de deux cents personnes dimanche matin, à la chapelle de la Congrégation ; il a en même temps conféré l'ordre du diaconat à un jeune lévite, et divers ordres mineurs à plusieurs autres ; de ceux-ci, trois ont fait leur cours au Collége de Sorel. La grande messe a été chantée par M. Archambault, curé de St. Hugues, et un court entretien donné par Sa Grandeur elle-même. Mgr. s'est surtout attaché à nos œuvres catholiques et en a profité pour les encourager vivement ; la construction d'une église, l'agrandissement du collége, l'encouragement à donner à la Providence, à la Congrégation et aux Frères des Ecoles Chrétiennes occupèrent la majeure partie de son discours.

Mlle Cartier s'est faite de nouveau entendre et admirer dans un superbe offertoire. Après la grand'messe, une adresse de bienvenue a été lue à Sa Grandeur Mgr. Moreau par Son Honneur le Maire ; Mgr. y a répondu de façon à ce que les paroissiens de Sorel gardent le plus aimable souvenir de son court passage parmi nous.

***

Voici la liste des ordinations faites par Sa Grandeur :

Tonsurés.—F. X. Lachance et H. L. Duhamel.

Minorés.—C. Bessette, J. O. Desrosiers, P. Mathieu, C. Sicard et F. X. Lachance.

Sous-diacre.—A. E. Rivard.

Tous ces messieurs sont professeurs au Collège de Sorel et appartiennent au diocèse de St. Hyacinthe.

***

Par une ordonnance en date du 10 février, S. G. Monseigneur L. Z. Moreau a donné au Collége de St. Pierre de Sorel, pour premier et spécial patron le Très Saint et Divin Cœur de Jésus, et pour second Patron St. Charles Borromée, ce dernier en mémoire de Monseigneur Charles Larocque, fondateur de cet établissement.

***

Sa Grandeur a laissé Sorel hier matin par un train exprès qui doit le conduire chez le Révérend M. Moreau, son frère, curé de St. David. Après une courte visite à celui-ci, Mgr. doit aller à St. Hugues puis retourner à St. Hyacinthe.

NOTES EUROPEENNES.

Il parait que M. Dreyse, l'inventeur du fusil à aiguille, vient d'inventer un autre fusil d'une portée plus considérable encore.

***

Les souscriptions pour la nouvelle Université Catholique de Paris, dépassaient le chiffre de 100,000 francs au commencement de novembre dernier.

***

Il y a eu au mois dernier une grande réunion de l'Union Catholique d'Angleterre, à Londres, sous la présidence du duc de Norfolk, qui a été réélu chef de l'association pour cette année. Dans son discours de réception, le noble lord à félicité l'Union des progrès toujours croissants du catholicisme en Angleterre.

***

Le mouvement de la population de Paris en 1875 a présenté les résultats suivants :

Il est né 29,211 garçons et 26,643 filles. —Total : 55,854 naissances.

Il est mort 45,680 personnes. Différence en faveur des naissances ; 2,874 individus.

Il a été contracté 19,127 mariages.

***

On lit dans le *Monde* de Paris du 14 Janvier.

,'S. Em., le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeau, pour répondre aux vœux des fidèles de son diocèse, invite ses curés à chanter le *Veni Creator* pendant quatre dimanches consécutifs, au salut du Saint Sacrement, afin d'attirer les bénédictions divines sur les élections qui vont avoir lieu.

" Dans un grand de Diocèses de France, les catholiques, se préparent par des prières soit aux élections sénatoriales, soit aux élections législatives."

***

On a vu par les dernières dépêches d'Europe, que le projet de construction d'un chemin de fer sous marin entre la France et l'Angleterre venait d'être reconnu praticable par une société de savants et définitivement adopté. On a calculé le coût de l'entreprise et le revenu probable du chemin. Pendant l'année 1874, près de 500,000 passagers ont fait la traversée de Douvre à Calais ou Ostende, ou *vice-versâ.* On présume que ce nombre sera double, lorsque le chemin de fer sous marin sera construit.

***

Le gouvernement de Berlin est en train d'acheter la propriété de tous les chemins de fer de l'Allemagne et de forcer les compagnies à lui vendre leurs titres. Un correspondant de Prusse écrit à ce sujet ;

" Ce projet, auquel s'intéresse tout particulièrement M. de Bismark, risquerait d'être mal apprécié si l'on se bornait à l'envisager au point de vue économique et fiscal ; d'autres considérations le recommandent aussi à l'attention. Aux termes de la Constitution actuelle, le gouvernement impérial a la haute main sur toutes les voies ferrées ; il en dispose à son gré en temps de guerre, où l'élément administratif est complètement subordonné à l'autorité militaire. Un titre de propriété en règle n'ajouterait guère à ses pouvoirs et à ses attributions.

" L'intérêt stratégique ne vient dès lors qu'au second plan dans l'ordre des préoccupations auxquelles obéit le gouvernement de l'empire en voulant mettre la main sur les chemins de fer. C'est à son caractère politique que le projet poursuivi par ce gouvernement doit son principal intérêt.

" Ce que l'on veut à Berlin, c'est faire disparaître les dernières traces de l'autonomie des Etats confédérés. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, le grand-duché de Bade, la Hesse, n'ont plus d'armée, plus de représentants politiques, presque plus de finances indépendantes, certains revenus comme ceux des douanes, des postes, des télégraphes et divers impôts indirects passant par le budget impérial pour être partagés entre les divers Etats.

MONSTRUOSITÉS.

Un journal du Haut-Canada annonce qu'un concombre pesant 64 livres sera envoyé à l'exposition du centenaire par un jardinier de l'Arkansas.

Cette énorme cucubitacée figurera à merveille à côté de la citrouille que voici.

***

On parle d'une citrouille mesurant 19 pieds de diamètre qu'un jardinier du petit village de Luiz, Brézil, doit envoyer à l'exposition de Philadelphie. Un Yankee de cette dernière ville en a fait l'acquisition, et se propose, après l'exposition de se servir de l'écorce de l'énorme couge comme d'une embarcation avec laquelle il naviguera sur un petit lac situé sur sa terre.

***

L'Etat de New-York se prépare à envoyer à l'Exposition de Philadelphie un superbe spécimen de la race bovine. Cet admirable animal, qui sera âgé de six ans le 28 mai prochain, ne pèse pas moins de 5,000 livres. Sa longueur, du bout de la queue à l'extrémité du mufle, est de vingt cinq pieds ; sa hauteur, de vingt-deux mains. Ses auteurs ont tous deux été importés d'Angleterre ; ils étaient, dans leur patrie, considérés comme de magnifiques individus. Il n'est pas gras, malgré ces énormes dimensions, et l'on estime qu'en pleine graisse son poids serait de 6,000 livres.

Cet animal monumental est actuellement visible à Middletown (New-York.)

Notes Locales.

Santé publique.—On parle de plusieurs cas de fièvre maligne en cette ville.

G. I. Barthe, Ecr., M. P., a laissé Sorel dimanche pour aller prendre son siége à Ottawa.

Sommaire de la 1ère page : Le canal de Suez expliqué ; Les tigres dans l'Inde ; La Suisse à Philadelphie ; Oh ! que nenni !

Les affaires en cette ville ne sont pas si mauvaises qu'ailleurs. Cela est du en partie à la libéralité de nos banques royales et à la ponctualité de leurs pratiques.

La Cour a Sorel est actuellement présidée par M. le juge Caron, de Québec. Nous apprenons avec bonheur que la santé de l'hon. juge Loranger se rétablit promptement.

Des Courses au trot auront lieu à la Rivière du Loup (en haut) mardi et mercredi, les 22 et 23 courant. Voici le programme tel qu'on nous l'a transmis :

Premier Jour.

1o. Une bourse de $20, pour tous chevaux qui n'ont jamais payé d'entrée, 10 piastres au premier, 6 au second, 4 au troisième.

2o. Une bourse de $20, pour tous chevaux de 4 ans, 10 piastres au premier, 6 au second, 4 au troisième.

3o. Une bourse de $20, pour tous chevaux qui n'ont jamais payé d'entrée, dans la 3ème classe, 10 piastres au premier, 6 au second, 4 au troisième.

Second Jour.

1o. Une bourse de $25 pour tous chevaux au-dessus de quatre ans, du comté, 12 piastres, au premier, 8 au second, 5 au troisième.

2o. Une bourse de $25, pour tous chevaux qui n'ont jamais trotté mieux que deux et cinquante, 12 piastres, au premier, 8 au second, 5 au troisième.

3o. Une bourse de $55 ouverte a tous chevaux sans exception, 30 piastres au premier, 15 au second, 10 au troisième.

Fat-en-ville.—La correspondance de *Fat-en-Ville* refusée par la *Minerve* a trouvé un asile dans le *Canadien.*

Entr'autres calomnies, Fat-en-Ville débite la suivante :

C'était en 1872. Jusque là le Chevalier Georges avait été pur comme l'encens qui s'élève dans le temple à l'heure des sacrifices ; pur comme l'eau du Canal Lachine ; pur comme le calcaire des carrières du Coaticooke ; pur comme la célèbre pomme de M. Cauchon. Mais vint un jour, jour néfaste, où cette pureté disparut. En 1872, M. Barthe avait pour adversaire M. Mathieu, qui le battit à plate couture. Sentant le terrain vacillant, il obtint, par l'entremise d'un chef conservateur, ($4,000) *quatre mille piastres !!* pour combattre M. Mathieu. Ces $4000 étaient en quarante (40) billets de la Banque Métropolitaine de $100 chacun. Ces quarante billets, *moins un*, furent déposés à la Banque Molson, à Sorel. J'ai dit *moins un* ; je suppose que M. Barthe avait besoin de $100 pour ouvrir la campagne. Et ce fut ainsi que M. Barthe perdit sa pureté électorale. Et voila l'histoire d'un homme de bien qui mal finit.

Or, les $4,000 en question ont été empruntées par M. Barthe de la Cie du *Trust & Loan* quelques semaines après l'élection de 1872.

Nous profitons de l'occasion pour constater que M. Barthe a toujours payé les frais de toutes ses élections de ses propres deniers. Nous mettons qui que ce soit au défi de constater qu'il ait jamais mis aucun de ses amis ou qui que ce soit à contribution, pour un seul centin dans aucune de ses élections.

M. Mathieu, qui inspire *Fat-en-ville*, peut-il en dire autant ? Il ne l'ôsera certes pas !

Nous demandons au *Canadien* de rétracter ce libelle infâme dont il vient de se rendre responsable.

Quant à FAT-EN-VILLE, nous le livrons au fouet de son respectable Papa. Ce gamin aime trop à faire parler de lui ; ça peut devenir compromettant.

LES PERSONNES qui ont souscrit, 25 cts. par semaine pour la soupe publique, voudront bien ne pas oublier d'envoyer cet argent tous les vendredis au Bureau de *La Gazette*, afin d'éviter chaque semaine le trouble de cette collection à domicile.

Calendrier et Almanach pour 1876 à vendre à la librairie de la *Gazette de Sorel* 3 cts. pièce.

Nouvelles diverses.

MORTALITÉ A MONTRÉAL.—Le *Daily Witness* dit qu'il est mort 784 personnes de la picotte à Montréal, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le chiffre total des décès par diverses maladies est de 6763 ou plus de 40 par 100 âmes de la population, en sorte que, dit il, Montréal compte en ce moment comme la ville la moins salubre de l'Amérique.

HORRIBLE.—De Québec, le 10 :

Un affreux accident est arrivé dans le chantier de M. Valin, à St. Roch.

Un enfant qui ramassait des copeaux est tombé accidentellement aux pieds d'un ouvrier qui bûchait et la hache de ce dernier, s'abattant sur la tête de l'enfant, lui fendit le crâne.

La vue du cadavre de cet enfant gisant sur la neige frappa les témoins de l'accident d'une émotion plus que douloureuse.

COUPS DE FEU.—De Toronto, le 10 :

Hier soir, une femme de mauvaise vie loua une voiture et se mit à la recherche d'un nommé Flint, son ancien amant, qui l'avait abandonnée pour aller vivre avec une autre.

Ayant rencontré Flint dans la rue, cette femme tira sur lui à deux reprises et une des balles blessa légèrement un agent de police. Ce dernier se mit à sa poursuite mais sans succès.

Flint est à la tête d'une maison de jeux et jouit d'une très-mauvaise réputation,

Le lendemain, on télégraphiait de Toronto :

La femme qui a tiré sur le nommé Flint hier, n'a pas encore été arrêtée, on la croit rendue à Buffalo.

ACCIDENT.—Après avoir, dit le *Franco* de vendredi, essuyé une bordée de neige—qui a égalisé les chemins—nous jouissons de nouveau d'un soleil chaud et brillant, trop brillant peut-être, pour la saison.

Les temps doux de ces jours derniers ont amolli la glace ; malgré tout, on continuait de traverser la rivière en haut du pont du chemin de fer, mais il est arrivé un accident terrible, hier avant-midi. M. Henri Fournier, de St. Alexandre, s'en venait à St. Jean, avec une charge de bois tirée par deux chevaux, lorsque la glace céda complètement sous l'attelage, qui fut précipité dans l'abîme. La charge de bois n'était qu'à demi submergée ; mais les chevaux furent entraînés sous la glace où ils se noyèrent.

GRANDE IDEE.— Le *Travailleur* de Worcester suggère quelque chose dont l'idée est tout simplement magnifique. Il s'agirait ni plus ni moins pour les Canadiens des Etats-Unis de célébrer à Philadelphie notre fête nationale, le 24 juin prochain. Toutes les sociétés françaises canadiennes s'entendraient, d'après la suggestion du *Travailleur*, pour se réunir en ce beau jour de la St. Jean-Baptiste dans la grande cité où vont affluer toutes les nationalités du monde l'été prochain, et là chômer notre patron d'une manière digne. On inviterait les sociétés canadiennes de ce côté-ci de la frontière à y envoyer des représentants. Ce serait là la plus belle occasion pour nos grands orateurs de se montrer avec avantage chez nos voisins et pour notre race de s'affirmer énergiquement en face des autres.

BRULÉE VIVE.—Une figurante de l'Alexandra Théâtre, à Sheffield (Angleterre), vient de périr dans les circonstances les plus atroces. On représentait une féerie quelconque, et la pauvre fille, suspendue dans les airs à une hauteur de plus de trente pieds au dessus de la scène, était maintenue dans cette position périlleuse par une barre de fer, à laquelle on l'avait fortement attachée.

Tout à coup, on ne sait comment, sa robe de gaze légère prit feu, et, avant qu'on ait eu le temps de la détacher, la malheureuse fut littéralement rôtie.

Peut-on imaginer rien de plus déchirant que les angoisses de cette pauvre enfant de dix-huit ans, qui se voit la proie des flammes et ne peut faire un mouvement pour se dégager !

Le courage de cette infortunée fut sublime : on n'entendit pas un cri, pas un gémissement et elle mourut sans avoir proféré la moindre plainte !

Si quelque chose pouvait encore ajouter à l'horreur de cet événement, c'est l'indifférence et le sang froid avec lequel le directeur du théâtre fit sa déposition devant le magistrat chargé des constations légales ;

La pauvre demoiselle a fait preuve de beaucoup de patience.

Ce furent là les seules paroles qu'il sut trouver pour rendre hommage au courage de celle qui venait de mourir à son service.

ANECDOTES D'UN AUTRE AGE.

La femme de la Motte, condamnée pour une intrigue ourdie par elle-même contre l'honneur de la reine Marie Antoinette, et marquée sur les deux épaules par un fer rouge de la lettre *v* (voleuse), fut ensuite confinée dans un couvent pour le reste de ses jours. Une des nonnes l'aida pourtant à s'échapper, et lui dit en la quittant :

—Adieu, madame la comtesse ; soyez prudente. Prenez garde surtout de vous faire *remarquer*.

On dit que, lorsque Condorcet se présenta un jour chez Louis XVI, à la tête d'une députation de l'Assemblée Nationale, les jeunes militaires, qui faisaient la garde du roi, se moquèrent de la laideur de certains députés ; Condorcet lui-même n'était pas fort beau. Il se contenta de demander aux rieurs :

—Nous n'avons pas l'air militaire, n'est-ce pas, messieurs ?

—Non, répondit-on.

—Eh bien ! vous, vous n'avez pas l'air civil.

Un soir, à une représentation d'Iphigénie, il arriva que le parti patriote se battit à coups de poings dans le parterre contre le parti aristocrate ; et, comme l'on supposait que les loges n'étaient occupés que par des nobles, on jeta des pommes dans quelques-unes. La duchesse de Biron, qui en reçut une, l'envoya le lendemain à M. de La Fayette, avec ces mots :

—Permettez, général, que je vous offre le premier fruit de la révolution qui soit venu jusqu'à moi.

NAISSANCE.

A. St. David le 4 ult : la dame de J. J. O. Fortier, Marchand, un fils.

DECÈS.

A Montréal, le 6 courant, après une maladie de 9 mois, soufferte avec une grande résignation, M. Hormisdas Leduc, à l'âge de 24 ans et 9 mois.

La promptitude dans la décharge de leurs obligations a toujours été pour l'assuré la pierre de touche des Compagnies d'assurance. En effet, le paiement immédiat du dommage réduit à une suspension momentanée dans la marche des affaires, un sinistre que les atermoiements et les lenteurs eussent rendu bien plus grave encore, en privant, pour un temps plus ou moins long, l'assuré de son indemnité légitime.

La *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, 13, Place d'Armes, Montréal, comprend que la promptitude dans le paiement du sinistre double le montant de l'indemnité.

TOUT NATUREL.—Lorsqu'une personne, après avoir éprouvé un article, l'a trouvé bon et propre aux fins auxquelles elle le destine, elle ne l'abandonnera pas tout à coup pour un autre de réputation douteuse, ou au sujet duquel elle ne sait rien. Nous sommes porté à faire ces remarques, à cause de la ligne de conduite qu'ont toujours suivie ceux qui se sont servis de cette célèbre et vraiment précieuse médecine connue sous le nom de *Poudres de Condition* et *Remède Arabe* de Darley. Tous en sont tellement satisfaits qu'ils ne veulent recourir à nul autre remède ; on en a vu attendre, durant plusieurs semaines, que l'agent pût s'en procurer une nouvelle quantité. Rien ne lui est égal comme médecine de condition, ou pour faire cesser tout ce qui affecte l'haleine des chevaux.—Souvenez-vous du nom et voyez à ce que la signature de Hurd & Co. se trouve sur chaque paquet. Northrop & Lyman, de Newcastle, Ont., sont propriétaires en Canada de ce remède, que tous les pharmaciens ont à vendre.

AVEZ-VOUS jamais pensé que ce qu'on appelle rhume ordinaire, conduit souvent, lorsqu'on le néglige systématiquement, à cette maladie si funeste et affligeante : la consomption, tandis que, si l'on prend sur-le-champ les moyens propres à le faire disparaître, il est généralement facile d'en obtenir la guérison ? si vous êtes incommodés soit par la toux ou le rhume, vous trouverez les *Pastilles de Bryan pour les Poumons* très-efficaces contre ces maux, car elles soulagent immédiatement, et guérissent presque toutes les fois qu'on les emploie en temps opportun. Ces pastilles sont à vendre chez tous les droguistes et marchands de campagne, à raison de 25 cts. par boîte.

LES HEMOROÏDES sont guéries d'une manière définitive par l'Onguent de Mathieu : sinon l'argent est remboursé. Prix : $1 par pot, ou 4 pots pour $5. A vendre en gros et en detail par la Compagnie Chimique de Wingate, à Montréal, et en détail par tous les Droguistes. Il sera expédié à n'importe quelle adresse sur reception du prix par le Dr. E. Mathieu, 198 rue Notre-Dame Montreal.

Sorel, 11 février 1875.—1an.

ACTE DE FAILLITE DE 1869-75.

Dans l'affaire de J. B. LACROIX, boulanger et commerçant, de la paroisse de St. Aimé, dans le district de Richelieu,

Failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le village Massue, dans la Paroisse de St. Aimé, de la contenance d'environ quinze mille pieds carrés ; borné par devant au chemin de front du premier rang des terres situées à l'Ouest de la Rivière Yamaska ; par derrière au domaine de Gaspard Aimé Massue, Ecuier ; par un côté, vers le nord, à Alexis Milette, et par l'autre côté, vers le sud, à Mde Benjamin Fagnan, circonstances et dépendances, à charge par le possesseur futur de continuer à payer annuellement la somme de quatre-vingts piastres de rente viagère à dame veuve Caroline Thérien aussi de St. Aimé.

Pour être vendu à St. Aimé à la porte de l'Eglise, lundi, le premier jour de mai prochain à deux heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,
Syndic.

Sorel, le 14 février 1876.

GRANDE VENTE

A SACRIFICE

AU

MAGASIN DE

N. ARSENAULT,

Tout le stock de marchandises au montant de

$18,515

sera offert au public à commencer de

SAMEDI PROCHAIN

a grande réduction jusqu'à ce que le tout soit vendu ; le public tant de la ville que de la campagne est invité à venir choisir quelques lignes du magnifique assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Toutes personnes endettées à l'établissement voudront bien venir régler immédiatement sans autre avis avec le soussigné.

N. ARSENAULT.

Sorel, 10 fév. 1876.

VICK'S FLORAL GUIDE.

Ceci est un superbe journal paraissant tous les trois mois, magnifiquement illustré, et dont le premier numéro contient un élégant frontispice colorié. Prix, seulement 25 cts. par an. Le premier numéro pour 1876 vient de paraitre.

☞ VICK'S FLOWER & VEGETABLE GARDEN, 35 cts. ; 65 cts., avec couverture en drap.

Adressez

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

30 décembre 1875.

Aux Notaires.

L'Acte concernant le Notariat adopté à la dernière session de la Législature contient les dispositions suivantes que je m'empresse de signaler à l'intention de la profession :

1o. Tout notaire, qui a changé de domicile et qui n'en a pas fait la déclaration, doit le faire avant le premier Mars prochain.

2o. Un tableau de tous les Notaires *pratiquants* doit être préparé par les secrétaires pour être distribué dans le cours de Mai prochain.

3o Ce tableau ne devra contenir que le nom des Notaires qui auront fait la déclaration de domicille requise et qui auront payé avant le premier d'Avril prochain tous leurs arrérages de contribution jusqu'au premier de Mars prochain.

4o. L'Art. 13 déclare que "tous les actes en "contrats reçus devant tout notaire consi-"déré comme *non pratiquant* par le présent "acte n'ont aucun caractère d'authenticité."

Toute communication ayant rapport aux déclarations de domicile doivent être adressées soit à J. B. Delage, Ecr., Secrétaire à Québec, soit à H. A. A. Brault, Ecr., Secrétaire à Montréal.

F. J. DURAND,
Trésorier. C. N.

Mantréal, 29 janvier 1876—4ins.

COMPAGNIE

D'Assurance Royale Canadienne,

Les actionnaires du Comté de Richelieu et de Sorel en particulier qui voudraient faire payer leurs dividendes sans avoir la peine de se déranger, ne sauraient mieux faire que de s'addresser a

L. A. P Barthe Stock Broker de Montreal

lequel est des mieux placé vis-à-vis de la Cie., pour servir promptement et à peu de frais les actionnaires comme aussi ceux qui désireraient vendre ou acheter des parts obtiendraient les meilleures conditions en s'adressant à lui, No 60, Rue St. Frs. Xavier ou par lettre, Boite de Poste 23½, Montreal,

Sorel, 3 Fév. 1876.—2s.

VENTE

AU PRIX COUTANT.

A commencer aujourd'hui ; tout le Stock de la librairie de la *Gazette de Sorel* sera vendu au prix coutant, afin de fondre tout ce qu'il y a dans le magasin d'ici au premier Mars pour ne plus tenir de librairie.

Les communautés et les marchands de campagnes, qui tiennent des livres d'Ecole, de prières, papeteries, etc., feront bien de venir faire leurs achats ici, vû que le Stock sera vendu au même prix du gros de Montréal.

S'adresser au soussigné,

J. A. CHENEVERT.

Sorel, 1er février 1876.

FONDS

DE BANQUEROUTE.

Le soussigné a dernièrement acheté un fonds de Magasin de Ville, consistant en Draps, Tweeds et Hardes faites de première classe et qualité, et désirant se défaire de tout ce Stock avant le 1er Mai prochain, annonce à tous ceux qui veulent acheter de ces marchandises à 50 pour 100 à meilleur marché que partout ailleurs de venir le voir à l'enseigne du pavillon rouge, No. 26, Rue Augusta en face du Marché. Les marchands y trouveront leur avantage. Il y aura encan tous les samedis de 1 heure après midi à 10 heures du soir. Profitez tous de cette chance.

ED. O'HEIR,
Encanteur
et acheteur de stocks de Banqueroute.

Sorel, 1er. Fév. 1876.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ROYALE CANADIENNE."

Un dividende de dix par cent à venir au 31 décembre dernier, sur les parts de la Compagnie dont les versements requis ont été faits, a été déclaré et sera payable à mon bureau le ou après le 15 courant.

JAMES MORGAN,
Agent.

Sorel, le 7 février 1876.—3ins.

Manufacture de Coffres-forts de la Puissance.

Premier prix à l'exhibition provinciale de 1873
" " " *à Ottawa* 1875

SARGENT & GREENLEAF. Des serrures combinées de

Mes Coffres-forts sont munis

Godfroi Chapleau

Fabriquant de Coffres-forts à l'épreuve du feu, ponts de fer et soliveaux, de toutes sortes de coffres à l'épreuve du feu et des voleurs.

Les récentes améliorations apportées dans mes coffres-forts les rendent supérieurs comme coffres à l'epreuve du feu et des voleurs, à tous ceux fabriqués dans la Puissance. Toujours en mains des coffres-forts de seconde main. Aussi agent pour la machine à perforer de MOODY.

BUREAU : 320, Rue St. Laurent.
FABRIQUE : 786, Rue Ontario, Montréal.
29 janvier 1876.—na.

ADRESSES D'AFFAIRES
A MONTREAL.

Les visiteurs à Montréal feront bien de consulter la liste suivante des maisons d'affaires recommandables en fesant leurs achats, où les meilleures marchandises peuvent être acquises au plus bas prix. Voyez aux Hôtels !

EPICIERS EN GROS.

PIERRE JOLY & CIE., importateurs d'épiceries, Vins, Liqueurs, Provisions, Tabac et Cigares, 264, Rue St. Paul et 209, Rue des Commissaires.

FABRIQUE CANADIENNE DE BANDAGES

F. GROSS (établi en 1856) 688 et 690, Rue Craig. Membres artificiels faits à ordre. Marchandises en Caoutchouc.

FABRICANTS DE FUSILS.

T. REEVES & Co. fabricants et importateurs de fusils, objets de pêche, patins, etc., 687, Rue Craig.

FABBICANTS DE BIJOUX.

J. R. HARPER & Co., fabricants de bijoux, monteurs de diamants, et aiseurs de boites de montres. 386, Rue Notre-Dame.

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

O. DESMARAIS, coin des Rues Craig et St. Laurent. On copie les anciens portraits.

GRAVEURS SUR BOIS.

FELIX CRAMER, 626, Rue Craig, Mécanique. Une specialité.

HOTELS.

HOTEL DE LA CITE, Rue St. Joseph, 78 à 82, C. Larin, propriétaire. Très bon logement, bonnes table et cour. Prix modérés.

EAGLE HOTEL, 27, Quarré Chaboillez, près du dépot du Grand-Tronc. James Young, propriétaire. Venez nous voir.

IMPORTATEURS.

A. R. BELL, importateur de Vins étrangers, Liqueurs, Thés, Cigares, 48 et 50, Rue St. Joseph.

D. C. BROSSEAU, importateur d'Epiceries, Vins et Liqueurs, en gros, 123, Rue St. Paul.

T. DEMERS, Manufacturier et importateur d'habillements d'homme, Chemises, Gants, Collets, Cols, 17, Place d'armes.

LIT A RESSORT PATENTE DE WHITESIDE.

H. WHITESIDE & Co. Fabricants en gros de Matelats. 64 et 66, Rue du Collége.

MAGASINS DE CHAUSSURES.

THOMAS DOYLE, 71, Rue St. Joseph, en gros et en detail. Bon marché pour argent comptant.

M. RONAYNE & FILS, 192, Rue St. Joseph, Carré Chaboillez. Le magasin à meilleur marché de la Cité.

MANUFACTURIERS DE BALANCES.

JAMES FYFE, manufacturier de balance, 40 rue du College. Trente jours donnés à l'épreuve. Listes des prix gratis.

MANUFACTURIER DE BROSSES.

JOHN BOYD, manufacturier de Brosses de première classe, et marchand de toutes sortes de Brosse, 12 et 14, Rue St. Joseph.

MANUFACTURIER DE CHAUSSURES, EN GROS.

J. B. CAYA, 300, Rue St. Paul, Prix très-modérés.

MANUFACTURIER DE MEUBLES.

J. A. I. CRAIG, fabricant de Meubles pour Chambre à Coucher, Salle à Diner, etc., en gros, 473 à 483, Rue Bonaventure.

LABELLE & LEVEILLE, 266, Rue Notre-Dame. Le magasin le plus complet et le mieux assorti en Meubles de Ménage de cette ville.

W. & W. TEES, entrepot de Meubles. 514 à 516, Rue Craig. Magasin assorti et choisi. Ordres de la campagne sollicités.

MANUFACTURIER DE PLUMES.

J. H. LEBLANC & CIE, 547, Rue Craig. Plumes de Vautour, d'Autruche et Fantaisies. Vieilles Plumes nettoyées et réparées.

MARCHANDS DE CUIR.

M. C. GALARNEAU, Marchand de Cuir et fourniture pour Cordonnier, 279, Rue St. Paul. Grand assortiment. Prix très bas.

MILTON McDONALD, marchand de Cuir et fournitures pour Cordonniers en gros et en détail. 300 Rue St. Paul.

MARCHANDS TAILLEURS,

MULCAIR BROS, 87 Rue St. Joseph. Maison des plus recommandables pour habillements dans la ville.

MA CHAND DE TABAC.

A. LAFRENIÈRE, 171, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché Bonsecours. Importateur et Marchand en gros et en détail de Tabac, Cigares, Pipes, etc.

OUVRAGES EN FIL DE FER.

T. G. RIOS, 560, Rue Craig. Fabricant d'ouvrages en fil de métal.

Sorel, 3 février 1876.—1an.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, *District de Richelieu.* } COUR SUPERIEURE.

In Re

ARTHUR BARON LAFRENIERE, de Sorel.

FAILLI.

Avis est donné que le onze mars prochain le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge en vertu de cette loi.

A. B. LAFRENIERE,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 2 février 1876.

Loterie.

La loterie St. Joseph aura lieu au Couvent de Lanoraie, le 29 février. Le tirage commencera à 9 hs. A. M. pour se terminer a 6 P. M.

Un bazar au profit des deux établissements religieux se tiendra au même lieu les 28 et 29 du même mois.

Sorel, le 8 Février 1876.—3s.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, *District de Richelieu.* } COUR SUPÉRIEURE.

No. 1802.

DAME JOSEPHTE FOURQUIN dit LEVEILLEE, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, dans le district de Richelieu, épouse de Maxime Beaupré commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à Ester en justice.

Demanderesse.

vs.

Le dit MAXIME BEAUPRE,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause ce jour.

MATHIEU & GAGNON,
Avocats de la *Demanderesse.*

Sorel, 1er février 1876.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que les soussignés ont été nommés curateurs aux successions vacantes des feus Pierre Hamel, en son vivant, navigateur, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, et de Dame Célina Verronneau, son épouse, en son vivant du même lieu.

Sous deux mois de la seconde et dernière publication du présent avis, les créanciers des dites successions sont priés de produire leurs réclamations entre les mains des curateurs soussignés, au Bureau de J. N. Mondor, notaire, au Village de St. Michel d'Yamaska.

LOUIS GAUCIN dit ST. GERMAIN,
JOSEPH COTNOIR.

St. Michel d'Yamaska, 4 Février 1876.—2i.

Propriété à Vendre.

Cette magnifique propriété ci devant occupée par feu Dame Couvrette, comprenant un magnifique terrain de 90 pieds de front sur 130 de profondeur et faisant le coin d'une rue. Il y a une jolie maison en brique, sur ce terrain ainsi que hangard, écurie, etc., etc. Située près de l'Eglise, du Couvent vent de la Congrégation, en face du fleuve St. Laurent, c'est une des plus belles places de la ville.

Les conditions sont faciles.

S'adresser à

JULIEN VALOIS à Sorel,
Ou à M. COUVRETTE, Montréal.

Sorel, 29 janvier 1876.

PORTRAIT DE

JACQUES CARTIER,

Magnifique lithographie de

14 pouces sur 20 pouces.

Prix - - 50 cts.

M. BEAUGRAND, éditeur de la "République," à Boston, vient de nous envoyer une superbe lithographie représentant Jacques Cartier ; le dessin en est fort bien réussi, et le papier dont on s'est servi de première qualité. C'est certes là un morceau d'art comme on en devrait voir dans chaque famille canadienne.

On pourra s'en procurer au Bureau de *La Gazette* pour le prix ci-dessus, en s'adressant à

J. A. CHENEVERT.

Sorel, 20 janvier 1876.

SOUMISSIONS DEMANDEES.

Les syndics d'église de la paroisse de St. Aimé donnent avis par le présent qu'ils recevront des soumissions jusqu'au 14 de février prochain inclusivement, pour l'entreprise des réparations considérables qu'ils ont à faire tant à l'exterieur qu'à l'intérieur de l'église de cette paroisse.

Les syndics ne s'obligent pas à contracter avec le plus bas soumissionnaire. Ils se réserve l'option et d'apprécier, selon leur jugement, le plus ou moins de garanties de la dite exécution des ouvrages à faire.

Ils ne prendront en considération que les soumissions cachetées adressées au Revd. M. Marchesseau, curé de St. Aimé.

Pour les conditions de paiement, la quantité et qualité des ouvrages à faire et toutes informations, s'adresser à M. le curé de St. Aimé, entre les mains duquel se trouvent les plans et devis.

FRS. St. AMAND,
Président des syndics.

St. Aimé, ce 24 janvier 1876.—3i.

AVIS.

On pourra s'abonner pour 3 mois pendant le temps de la session du Parlement féderal qui commence le 10 février prochain. Notre correspondant parlementaire tiendra nos lecteurs au courant de tout ce qu'il y aura d'intéressant.

Sorel, le 10 janvier 1876.—1m.

PROVINCE DE QUÉBEC, *District de Richelieu.* } COUR SUPERIEURE.

No. 1797.

DAME EMELIE LANDRY, de la ville de Sorel, dans le District de Richelieu, épouse de Pierre Cartier, entrepreneur du même lieu, dûement autorisée à ester en justice *in forma pauperis.*

Demanderesse.

vs.

Le dit PIERRE CARTIER,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

MATHIEU & GAGNON,
Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 20 janvier 1876.

195,000 | LES EDITIONS QUOTIDIENNE ET HEBDOMADAIRE DU

" MONTREAL STAR "

ont maintenant, d'après estimation, CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE LECTEURS, ce qui en fait les journaux les plus influents et les plus généralement répandus du Canada.

23 janvier 1876.

LISTE DES BLANCS
EN VENTE AU
Bureau de la "Gazette de Sorel."
8, RUE GEORGES.

AUX AVOCATS.

1 Fiat pour Sommation.
2 Comparution.
3 Affidavit pour Saisie-Arrêt avant jugement en Mains Tierces.
4 Affidavit pour Saisie-Revendication.
5 Déclaration sur Billet.
6 Déclaration sur Saisie-Arrêt avant jugement.
7 Déclaration sur Action Hypothécaire.
8 Déclaration sur Saisie-Revendication.
9 Opposition afin d'annuler.
10 Griefs d'Appel.
11 Réponse à Griefs d'appel.
12 Motion pour règle Nisi.
13 Inventaires de productions.
14 Avis pour bref de Certiorari.
15 Réclamations en Faillite
16 Subpœna—Cour Supérieure et Circuit
17 Demande de Défense.
18 Forclusion.
19 Inscription à l'Enquête.
20 Comparution du Conseil à l'Enquête.
21 Inscription au Mérite.
22 Affidavit pour Jugement.
23 Motion pour Substitution.
24 Reçus de Dossier.
25 Mémoire de Frais.
26 Declaration—Saisie-Arrêt.
27 Blancs Généraux.
28 Défense au fonds en Fait.
29 Etat de Frais.
30 Intervention.
31 Moyen d'Intervention.
32 Avis de Cautionnement en Appel.
33 Affidavit pour saisie en vertu de l'acte de faillite 1869.
34 Lettres d'Avocats.
35 Enveloppes de Dossiers, C. C.
36 Enveloppes de Dossiers, C. S.
37 Enveloppes de Dossiers, C. B. R.

AUX NOTAIRES.

1 Vente.
2 Transport.
3 Procuration.
4 Quittance.
5 Obligation.
6 Contrat de Mariage.
7 Protets.
8 Baux anglais (longs).
9 Baux français
10 Billet Notarié.

AUX SYNDICS.

1.—Réclamation en faillite
2.—Procurations do.
3.—Demande de cession et affidavit.
4.—Saisie-Arrêt et fiat.
5.—Blanc de cession.
6.—Avis au Régistrateur.

Blancs de billets anglais et français.
Draft.
Reçus.
Chèques, etc.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront exécutés avec soin et promptitude, et le nombre de copies sera envoyé suivant la somme reçue.

—AUSSI—

Papier légal et autres Papeteries ainsi que Cartes d'entrée des Causes.

Les factums et autres impressions exécutés avec soin.

Sorel, Novembre 1875.

Ce qu'on en dit ! Quelques faits pour le public.

Il y a peu de préparations médicales qui aient soutenu le jugement impartial du public fort longtemps. Parmi elles se trouve l'Huile Eclectrique du Dr. Thomas. Lisez ce qui suit et vous en serez convaincus :—Thos. Robinson, de Farnham-Centre, P. Q., écrit :

"J'ai souffert du rhumatisme pendant les dix dernières années, et j'ai fait usage de plusieurs remèdes sans soulagement, jusqu'à ceque j'eusse recours à l'Huile Eclectrique du Dr. Thomas : depuis lors je n'ai éprouvé aucune attaque de rhumatisme. Je le recommanderais à tout le monde."—J. H. Earl, hôtelier de Shefford-Ouest, P. Q., écrit : "J'ai été affligé d'une maladie de foie durant plusieurs années, et j'ai employe différentes médicines avec peu ou point de succès, avant de me servir de l'Huile Eclectrique du Dr. Thomas, laquelle me soulagea sur-le-champ ; je pourrais dire que j'en ai depuis fait usage avec le meilleur résultat. Personne ne devrait s'en passer. J'ai essayé cette huile sur mes chevaux dans des cas de coupures blessures, etc, et je la pense aussi bonne pour ces animaux que pour l'homme." A. Maybee, marchand, de Warkworth, écrit : "J'ai vendu quelques centaines de fioles d'Huile Eclectrique, et le public déclare que c'est là une des meilleures médecines dont on a jamais fait usage ; elle fait merveille en soulageant et faisant cesser la douleur, guérissant les maux de gorge, etc., et mérite la plus grande confiance."—Joseph Rusan, du Township Percy, écrit : "On me persuada d'essayer l'Huile Eclectrique de Thomas pour obtenir la guérison d'un mal de genou dont j'étais affligé depuis trois ou quatre ans, et je n'ai jamais rencontré de remède d'un égal mérite contre des maux de ce genre. C'est un grand bienfait public que l'introduction de cette huile."—Enfin A. M. Hamilton, de Warkworth, écrit : "Je souffrais depuis des semaines d'une enflure de la cheville du pied, qui m'incommodait beaucoup. M. Maybee, de cette localité, m'induisit à recourir à l'Huile Eclectrique, et avant d'en avoir dépense une fiole j'étais guéri. Cette huile est une médicine des plus remarquables."

A vendre par tous les pharmaciens, au prix de 25 cts.

S. M. THOMAS,
Phelps, N. Y.,
Et NORTHROP & LYMAN,
Toronto, Ont.,
Seuls agents pour le Canada

NOTE.—*Eclectricque :* Choisi et Electrisé

En vente à Sorel, chez MM. Bruneau & Sylvestre.

Sorel, 15 mai 1875.—jno.

4 Novb. 1874.

RENOVATEUR DES MONTAGNES VERTES DE SMITH.

REMEDES NATURELS.

GUERIT : Scrofules, Eresipele, Cancers, Hemorroides, Syphilis, Maladies de Cœur, de Foie, et toutes les Eruptions de la Peau.

La Compagnie Chimique de Wingate, Montreal.

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

VENDU PARTOUT

PUREMENT VEGETABLE

20 janvier 1876. 1 an.

LA COMPAGNIE.

d'Assurance "Royale Canadienne."

MONTRÉAL, LE 3 JANVIER 1876.

AVIS.

En conséquence de la résignation de M. S. Palme, comme agent de la Compagnie d'Assurance "Royale Canadienne", James Morgan, Ecr, a été nommé et est à présent le seul agent autorisé de la Compagnie pour la ville de Sorel et le voisinage pour faire les affaires d'assurance sur le feu de la dite Compagnie, et pour collecter toutes sommes pouvant être dues à la Compagnie, provenant de la gestion du dernier agent.

Par ordre,

ARTHUR GAGNON,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Sorel, 8 Janvier 1876.—1m.

STAGE ENTRE MONTREAL, SOREL, BERTHIER ET LA RIVIERE DU LOUP.

Les voitures partiront de l'Hotel du Peuple, 183, Rue des Commissaires, Montréal, pour Sorel et Berthier, tous les jours, Dimanche excepté, à 9 heures A. M. et partiront de l'Hotel Piché, à Sorel et de l'Hotel Guilmette à Berthier, tous les jours à 7½ heures A. M. le lundi excepté. Une autre voiture transportera les passagers de Berthier à la Rivière du Loup tous les Mardis, Jeudis et Samedis à l'arrivée du Stage de Montréal à Berthier et partira de la Rivière du Loup pour Montréal tous les Lundis, Mercredis et Vendredis.

Prix du passage de Sorel à Montréal ou Berthier..... $1.50

Ceux qui prendront leurs tickets aller et retour ne paieront $2.50.

De Montréal à la Rivière du Loup aller ou retour $3.00

DANIEL MURRAY,

PROPRIETAIRE.

Sorel, 15 Déc. 1875.

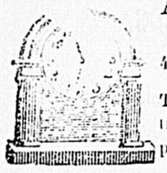

A. B. LAFRENIERE

Horloger et Bijoutier,

41, RUE AUGUSTA.—SOREL,

Toutes réparations aux montres, Horloges et Bijouteries, promptement exécutées.

Sorel, 20 Nov. 1875.—ua.

CHAUSSURES!!

DE TOUTES SORTES

A très-bon marché.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de

Chaussures d'Automne et d'Hiver,

Consistant en :

Chaussures communes et Chaussures de goût,

pour Hommes, Femmes et Enfants

Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition.

Le soussigné est aussi agent pour les célèbres moulins à coudre de Howe, qui ne sont surpassés par aucun autre moulin. Les prix sont très-modérés.

Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de

FELIX PLOUF.

No. 13, Rue Augusta,

EN FACE DU MARCHE,

SOREL.

Sorel, 20 Octobre 1875.

1er. Mai 1875.—ua

Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol. The question is almost daily asked, "What is the cause of the unparalleled success of VINEGAR BITTERS?" Our answer is, that they remove the cause of disease, and the patient recovers his health. They are the great blood purifier and a life-giving principle, a perfect Renovator and Invigorator of the system. Never before in the history of the world has a medicine been compounded possessing the remarkable qualities of VINEGAR BITTERS in healing the sick of every disease man is heir to. They are a gentle Purgative as well as a Tonic, relieving Congestion or Inflammation of the Liver and Visceral Organs, in Bilious Diseases.

The properties of DR. WALKER'S VINEGAR BITTERS are Aperient, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Anti-Bilious.

R. H. McDONALD & CO.,

Druggists and Gen. Agts., San Francisco, California

[illegible]

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN,

Notaire,

No. 74, RUE AUGUSTA.

Sorel, 16 avril 1873.—jno.

JACQUES CHAMPAGNE

HUISSIER

ET

AGENT COLLECTEUR,

ST. GABRIEL DE BRANDON.

Sorel, 18 nov. 1875.—ua.

A. E. BRASSARD,

Syndic Officiel

POUR LE

District de Richelieu.

AU BUREAU DE

BARTHE & BRASSARD,

Avocats.

No. 8, RUE GEORGE.—SOREL.

Sorel, 18 sept. 1875

CHANGEMENT DE BUREAU.

J. B. Brousseau,

AVOCAT.

A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau.

Sorel, 15 Octobre 1872.

C. HARPIN

AVOCAT,

RUE AUGUSTA,

Voisin du Bureau de Poste,

SOREL, P. Q.

M. Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, une remise sur ces montants collectés sera faite aussitôt.

Sorel, 28 Mai 1875.—ua.

DR. A. GLADU,

No. 34, RUE SOPHIE,

deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. JOHNSTONE.

SOREL

Sorel, 30 avril 1874.—ua.

A vendre.

Formules pour avocats, notaires, marchands greffiers, etc., à la librairie de *La Gazette*.

Sorel, 4 mai 1875.

E. O'HEIR & Co.

ENCANTEURS,

ET MARCHANDS A COMMISSION,

No. 26, RUE AUGUSTA,

Sorel.

Sorel, 8 janvier 1876.—6m.

TAPISSERIE.

Un magnifique assortiment de

TAPISSERIE

à vendre à la Librairie de *La Gazette de Sorel*. Il y en a depuis 5 cts. jusqu'à 75 cts.

Sorel, 20 Mars 1875.

J. A. E. GENEREUX.

HUISSIER

ET

AGENT COLLECTEUR

Bureau à Berthier (Ville).

22 février 1868.—1an.

DU FER DANS LE SANG

Donne des Forces aux Faibles.

Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le charactère d'un aliment, aussi digestible et assimilé aussi facilement au sang que les mets le plus légers. Il aggrandit la quantité de l'agence vitale de la nature elle même, du fer dans le sang, et il guérit "des milliers de maux" simplement en stimulant, fortifiant, et en vitalisant le système tout entier. Le sang enrichi et vitalisé parcourt chaque partie du corps, il répare les dommages et les pertes, il cherche les secretions morbides et ne laisse rien pour nourrir une maladie quelconque.

C'est là, que se trouve le sécet admirable de ce remède, pour la guérison de l'indigestion, des maladies du foie, de l'Hydropisie, de la Diarrhée chronique, des Félons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou décrépitude du système. Entièrement libre d'alcool, dans quelle forme qu'il soit, ses effets fortifiants ne seront pas suivis par une réaction correspondante, mais ils resteront en permanence, en communiquant force, vigueur, et une vitalité nouvelle à toutes les parties du système, et en construisant une constitution de fer.

Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et soufrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonablement a faire épreuve de ce remède.

Voyez que chaque flacon porte les mots PERUVIAN SYRUP, souflés dans le verre.

Des brochures gratis.

Préparé par

SETH W. FOWLE & FILS, Boston.

Et à vendre chez tous les pharmaciens.

MODE D'HIVER

POUR

1875.

Place DU MARCHÉ SOREL

Place DU MARCHÉ SOREL

Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER,

MARCHAND-TAILLEUR,

Sorel, 26 octobre 1872.—1an.

ENSEIGNE DU Cadenas d'Or.

Ferronnerie,
Coutellerie,
Articles Electro-plaqués,
Corniches et rouleaux pour fenetres,
Bagnettes de cadres et d'escaliers,
Couchettes en fer battu,
Poeles de cuisine et de passage,
à bois et à charbon,

Aussi agent du célèbre *Sapolio* pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.

L. J. A. SURVEYER,

534, RUE CRAIG.

Montréal, 26 juillet 1872.—1an.

FORGE.

AUGUSTIN PORTELANCE,

Rue Charlotte—SOREL.

Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

Ferrures pour bateaux-à-vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garanti être de la meilleure qualité possible; réparation de boudieires et tuyaux neufs.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

Augustin Portelance.

Sorel, 15 Octobre 1872.—1an.

ELZEAR DROLET,

CARROSSIER,

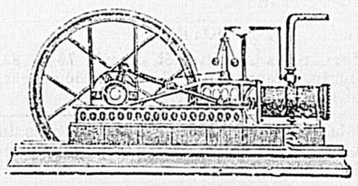

Sorel,

Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ETE,

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

DE PLUS :

Il est pret à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.

Il ose compter sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les

anciennes pratiques de M. Hubert Drolet

lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de

BELLES ET BONNES VOITURES,

s'empressent de visiter l'établissement de

ELZEAR DROLET,

RUE CHARLOTTE, Sorel

Sorel 10 juillet 1872.—ua

MAGASIN de PEINTURE

HUILES, Etc, Etc.

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de

Peintures, Huiles,
Vernis, Verres à Vitres,
Glaces de Miroirs,
Teintures, Goal Tar,
Ciment,
Platre pour la terre, Lampes,
Cheminées de Lampes

MONTREAL

259, RUE ST. PAUL

Près de la Rue St. Vincent,

A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc.

Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des bâtiments venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix.

J. LETOURNEUX.

Sorel, 28 Juillet 1871.—ua.

LIFE ASSOCIATION OF SCOTLAND.

ETABLIE EN 1838.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA, 99, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

Cette association offre à ceux qui ont l'intention de s'assurer les avantages d'une stabilité irréfutable et d'une administration soigneuse. Placements de première classe seulement. Polices sujettes à aucune erreur.

Fonds placés	$9,201,674
Réclamations payées au-dessus de	11,000,000
Revenu annuel	1,841,165
Polices en force	43,350,560

Richd. Bull, Secrétaire.—D. Murray, Inspecteur,
W. H. Chapdelaine, N. P., agent à Sorel.
L. Tranchemontagne, " " Berthier.
M. O'Heir, " " St. Gabriel de Brandon.
J. Cooke, " " Drummondville.

Terres à Vendre.

M. Alexis Antaya offre en vente une terre située au Chenal-du-Moine, de la contenance d'un arpent et trois perches et demie de largeur sur quarante arpents de profondeur, avec maison, granges, etc; ainsi qu'un autre terrain à bois situé dans l'Ile Lapierre, de huit arpents en superficie. Pour conditions, s'adresser à ce bureau.

Sorel, le 3 Fév. 1876.—3m.

Vin de Quinine de Campbell

TEL QUE PREPARE PAR

KENNETH CAMPBELL & CIE.

Ce VIN de QUININE est un Tonique fortifiant, agréable et stimulant, possédant toutes les vertus bien connues de la Quinine, combinées judicieusement avec les propriétés médécinales d'un bon Vin Sherry et de plusieurs Toniques Aromatiques. C'est un spécifique ou remède excellent pour

La Debilité Générale, La Perte d'Appetit, L'indigestion, Douleurs Miasmatiques, Fièvres Typhoïdes et autres Accès de Fièvre,

Et pour toutes les maladies et conditions du système où il est nécessaire d'employer un Tônique febrifuge et antiperiodique. Le Vin de Quinine a reçu l'approbation et est recommandé et prescrit par six des plus célèbres médecins de Montréal à qui il a été soumis.

20 Novembre 1875.

BELLE

Propriété a Vendre

—A—

ROXTON FALLS, P. Q.

Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer "Drummond & Arthabaska," maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin-à-scie, deux maison et dependances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une magnifique scie ronde, et une machine à bardeaux de la célèbre manufacture Fréchette, toutes deux presque neuves, n'ayant été posées que dernièrement.

Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau Hôtel Union, Roxton Falls.

LOUIS GENDREAU,

Sherbrooke.

21 octobre, 1875.—jno.

AU MAGASIN DE M. CYRILLE MONGEON

Vu la crise que nous traversons, le soussigné écoulera le reste de son stock **à 15 par 100** à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage.

Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants :

50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties.
100 do DRAPS Pilot, $1.00, $1.50 et $2.00
500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 80 cts. $1.50.
100 do Flanelles à chemise, couleur assortie, 25 et 50 cts.
50 do do rouge, Canadienne, 20 et 30 cts.
2 do INDIENNE de 8 et 12 cts.
2 Balles de COTON d'Hochelaga, de 6, 7, 8 et 10 cts.
4,000 HABILLEMENTS d'hommes, $6, $8 et $10.

Et une foule d'autres articles trop longs à énumerer.

Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveraient pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesure, et tout sera promptement exécuté.

ALLEZ VOIR

M. CYRILLE MONGEON.

EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ,

SOREL.

Sorel, 26 octobre 1875.—3m.

MEILLEUR & Cie.

ONT TRANSPOTE LEUR MAGASIN AU

No. 652, RUE CRAIG,

(Près de la Rue Bleury)

OU ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

Poêles, Fournaises, Couchettes de Fer,

SOMMIERS A RESSORTS, MATELAS,

Réfrigérateurs et Coffres à la glace,

Machines a Laver et a Tordre le Linge,

Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage.

AUSSI :

Jets d'eau de toutes grandeurs et qualités. C'est notre maison qui a fourni et posé la plus part des jets d'eau à Montréal.

Montréal, 1er juin 1875.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné.

CYRILLE LABELLE,

Sorel 30 août 1874.

L. A. P. BARTHE,

Courtier en Stock et Agent Général.

BUREAU

235, RUE St. JACQUES, 235,

MONTREAL.

octobre 1874.—1m.24

RELIURE, RELIURE!

Si vous avez des livres à faire relier adressez-vous a l'établissement de la

Gazette de Sorel

Nous avons actuellement un excellent relieur. Les livres qui ne seraient pas reliés tels que vous l'aurez demandé seront refaits à votre satisfaction et sans charge extra. Les prix sont les mêmes qu'à Montréal.

Comme c'est une nouvelle industrie locale, nous espérons obtenir tout le patronage du district de Richelieu.

Sorel, 24 nov. 1875.—ua.

ELECTRICITE!

L'huile électrique supérieure de Thomas! Valant dix fois son poids d'or

La douleur ne saurait tenir là où on l'emploie. C'est la médecine la moins chère qu'on ait jamais faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite, avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri un vieux rhume. Elle guérit de suite la catarrhe, l'asthme et le croup. Avec cinquante centins de cette médecine, on a guéri une douleur dans le dos, et, avec la même quantité, on a guéri un membre difforme depuis huit ans. Ce qui suit est des extraits de quelques unes des nombreuses lettres reçues des différentes parties du Canada qui, nous le croyons, devront satisfaire les plus sceptiques! J. Collard, de Sparta, Ont., ecrit: "Envoyez moi 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas; j'ai vendu tout ce que j'ai eu de vous, et il m'en faut de nouveau; ce remède guérit merveilleusement." Wm. McGuire, de Franklin, écrit: "J'ai vendu tout ce que l'agent a laissé; l'huile opère comme un charme;—d'abord il se vendait tranquillement, mais il prend très bien à présent." H. Cole, de Iona, ecrit: "Veuillez m'envoyer 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas; je n'en ai presque plus; il n'y a rien pour l'égaler. Tous ceux qui s'en sont servis le recommandent hautement." J. Bedford, Thames ville, écrit: Envoyez de suite une nouvelle provision d'huile Electrique; je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner tant de satisfaction au public." J. Thompson, Woodward, écrit: Envoyez moi encore de l'huile Electrique, j'ai tout vendu ce que j'en avais. Rien ne prend comme cela." Miller & Reid, Ulverton, P. Q., écrivent: "L'huile Electrique gagne une grande réputation ici, et tous les jours on en demande. Envoyez-en une nouvelle provision sans délai." Lemoyne, Gibb & Co., Buckingham, P. Q., écrivent: "Envoyez-nous une grosse d'Huile Electrique. Nous trouvons qu'il prend bien."

Vendue par tous les marchands de médecines. Prix, 25 centins.

S. A. THOMAS, Phelps, N. Y.,

Et NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont. seuls agents pour la Puissance.

NOTE—*Eclectrique.*—Choisie et électrisée.

PHARMACIE DE E. PROVOST & Cie.

No. 62, RUE AUGUSTA.

Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que Iodure de fer, Quinine, Phosphore, Strichnine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel.

E. PROVOST & CIE.

Sorel, 29sept. 1875.—jno.

Avis de Déménagement.

MM. GAUCHER & TELMOSSE,

IMPORTATEURS,

MONTREAL,

ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,

NOS. 242 ET 244, RUE ST. PAUL,

En face de la rue St. Vincent,

ET

Nos. 197 197½ et 199 rue des Commissaires

Où ils continueront le commerce d'Epiceries, Vins, Spiritueux, Provisions, Farine, Lard, Saindoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

17 Mars 1875.—ua.

A Vendre ou a Louer.

Un engin en bon ordre.

S'adresser à

CYRILLE LABELLE.

Sorel, 22 avril 1875.

A VENDRE

A LA

Librairie de "La Gazette."

Les Débats sur la Confédération en français.
Do en anglais.
Reliés.

Sorel 20 avril 1875

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, Septembre 1875.

L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

J. JOHNSON,

Commissaire des Douanes.

Février 1876.

Assurance "Royale Canadienne."

Toute personne désirant vendre ou acheter des parts dans l'Assurance "Royale Canadienne" et l'"Agricultural" du Canada, où dans toute autre compagnie ou institution financière, non encore cotée à la Bourse, trouvera de grands avantages en s'adressant au bureau du soussigné, rue St. Jacques, no. 235.

L. A. P. BARTHE.

Rapport quotidien de la Bourse toujour en vue.

LUNAN'S

Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le Rhume et les diverses affections de la Gorge et des Poumons: les lettres suivantes ne sont que des spécimens d'un grand nombre d'autres reçues journellement.

PULMONIC

La Lettre No. 40, 1er. octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le *Lunan's Pulmonic Candy* s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

CANDY.

La lettre No. 31, 3 février 1873, de l'hon L....., alors sénateur et maintenant juge dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave qui l'affectait au point de l'empecher de dormir la nuit. J'essayai le *Lunan's Pulmonic Candy*: ses effets furent étonnants; ma fille fut soulagée sur-le-champ, le sommeil lui revint et au bout de quelques jours elle était guérie."

A vendre chez les Droguistes et Marchands en paquets de 15 et de 25 cts.

MM. Evans, Mercer & Co., sont Agents-Généraux à Montréal.

Sur réception de 25 cts., un gros paquet-spécimen de cet excellent remède sera expédié, franc de port, dans aucune partie de la Puissance.

S'adresser au propriétaire,

Wm. J. LUNAN,

Boîte 37,

Sorel, P. Q.

Sorel, 12 mai 1874.—ua.

Atelier de Pierres et de Marbre

DE LA PUISSANCE.

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY,

MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS,
TOMBES,
MORTUAIRES,
MANTEAUX DE CHEMINEES,
ET
POUR MEUBLES

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application.

25 Févr. 1875.—1an.

La Gazette de Sorel

JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN.

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par

G. I. BARTHE, Ecr., Propriétaire,

et

JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur,

Domiciliés No. 36 et 75, Rue King (Du Roi

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arrérages, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecr., affranchies et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:

Pour douze mois	$3.00
Pour six mois	1.50

EDITION HEDOMADAIRE [le Samedi]

Pour douze mois	$1.00
Pour six mois	0.50

Aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant un an d'avance à l'Edition Semi-Quotidienne auront droit a un Volume valant $1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type *Brevier*.

La 1ère. insertion par ligne	$0.10
Les insertions subséquentes par ligne	0.07
Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année	$50.00
do do une ½ colonne pour l'année.	30.00
do do un quart do do	15.00
Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition.	$30.00
do do pour six mois do	18.00
do do pour trois mois do	10.00
Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition	$12.00
do do une demi-colonne un mois, do	7.00
do do un quart do do do	5.00
Adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an	$5.00

La circulation de *La Gazette* est aujourd'hui de près de 1,900 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

Sore 17 mars 1875.